



Entraînée à Bafang par un jeune homme en vue d'une escapade amoureuse, la jeune Tchokouango Sylviane Laure verra sa vie basculée du jour au lendemain. Loin des roses et des poèmes d'amour, elle fera connaissance avec l'impitoyable univers carcéral. Une triste chronique qui met à nu l'injustice de notre justice et la médiocrité de nos hommes de loi dirigés par la main invisible de certaines femmes.

L'innocence condamnée

Les faits remontent autour d'Avril 2017. Alors âgée de 17 ans, la petite **Sylviane Laure** est installée à Mbanga avec ses parents.

Un de ces quatre matins, un « ami » viendra la chercher pour la conduire à Bafang, à l'insu de sa famille.

Une fois dans la ville, ce dernier lui propose de vivre maritalement avec lui, chose qu'elle n'acceptera pas et décidera d'aller s'installer chez l'une de ses tantes.

En conquérant persévérant, le jeune homme fera éruption chez la tante de Sylvianne, les bras chargés d'habits et des chaussures, pour les lui offrir en cadeau.

A en croire la jeune fille, elle l'aurait alors interrogé sur la provenance de ces présents et il aurait déclaré les avoir payés de ses poches.

Seulement, quelques heures plus tard, « l'ami » sera de retour, accompagné cette fois par le personnel de police, et affirmera que Sylvianne a dérobé les vêtements et les chaussures de sa grande sœur.

Toujours d'après cette dernière, les enquêtes auraient conduit les policiers à conclure que c'est le jeune homme qui avait commis ce forfait. Cependant, il sera libéré suite aux requêtes de sa sœur en question et elle sera déférée à la prison centrale de Bafang.

Plusieurs sources concordantes assurent que cette grande sœur du jeune homme entretient une relation amoureuse avec un procureur de la république, et que c'est elle qui fait pression pour que la jeune Tchokouango Sylviane Laure ne soit pas libérée.

Une diaspora bienveillante

A l'initiative de **Stella**, une jeune camerounaise vivant en Europe, et de plusieurs autres compatriotes, une gargote de 560 euros a été récoltée dans le but de faire sortir Sylvianne Laure de la maison d'arrêt principal de Bafang et de lui apporter l'aide médicale dont elle avait besoin. Cependant, c'était sans compter sur le laxisme et la corruption qui minent nos institutions.

« J'ai laissé les frais de rédaction à la greffière d'instruction pour l'encourager à vite saisir l'ordonnance en ces temps de fête ... et le vin de la présidente aussi, c'est la période de la récolte »,

Dixit l'avocat en charge de l'affaire.

Jusqu'ici, le jeune **Tchokouango Sylvianne Laure** croupit depuis plus d'un an à la geôle centrale de Bafang, avec un état de santé qui se dégrade au fil des jours.

**HONORAIRES DE CONSULTATIONS, D'ASSISTANCE JURIDIQUE, DE REPRESENTATION
JUDICIAIRE, DE PRESTATIONS D'AVOCAT**

Dans l'affaire TCHOKOUANGO SYLVIANE C/ M.P

Dus à Me SOUOP SYLVAIN

Avocat à YAOUNDÉ

Tel. : 699.56.03.66.

Ordre	Libellé	Facturation	Total HT
01	<i>Ouverture du dossier</i>	100.000	100.000
02	<i>Frais de déplacement pour Bafang le 30 novembre</i>	100.000	100.000
03	<i>Provision sur Honoraires</i>	500.000	500.000
04	<i>Frais prochain déplacement pour Bafang</i>	En mémoire	En mémoire
	Total	700.000	700.000

Arrêté la présente note d'honoraires à la somme de sept cent mille francs CFA inscrite au débit du collectif pour la libération de TCHOKOUANGO SYLVIANE.